

# Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Commune de Lupé Le Bourg 42520 LUPE Tél : 04 74 87 30 50 Fax : 04 74 59 34 83 Mail : mairie.lupe@orange.fr	M. le Maire de Lupé M. Farid CHERIET

Zonages concernés par la présente demande		
Les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées :	Oui	Non
Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :	Oui	Non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :	Oui	Non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement :	Oui	Non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)
<p>La commune, dans le cadre de la révision de son document d'urbanisme, souhaite engager une réflexion globale sur la gestion des eaux pluviales sur son territoire.</p> <p>La commune souhaite également intégrer la gestion des eaux pluviales dans les futurs projets d'urbanisation.</p> <p>Le zonage pluvial accompagne la révision du document d'urbanisme.</p> <p>La commune a réactualisé en 2018 son Schéma Général d'Assainissement (SGA) et dans ce cadre, elle a établi son zonage d'assainissement des eaux usées qui accompagne la révision du document d'urbanisme.</p>

<b>Caractéristiques des zonages et contexte</b>		
Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?  - Non : Etablissement d'un Zonage des Eaux Pluviales	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?		
Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?		
Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre)	Le territoire concerné est le territoire communal de Lupé (cf. Annexe 3 - Carte du zonage pluvial)	
Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ? - POS caduc -> RNU - PLU en cours d'élaboration	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? - POS approuvé en Juillet 1984 - RNU en application depuis le 31 Décembre 2015		
Si le(s) document(s) est / sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche ?	L'élaboration du PLU est en cours de finalisation et d'approbation.	
<input checked="" type="radio"/> La réalisation / révision / modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration / révision / modification du document d'urbanisme ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte du risque d'inondation par ruissellement pour définir les zones constructibles ;</li> <li>- Intégration des règles de gestion des eaux pluviales dans le règlement du document d'urbanisme.</li> <li>- Toutes les zones urbanisables sont déjà raccordées au réseau d'assainissement collectif.</li> <li>- Les réseaux sont suffisamment dimensionnés pour accepter les débits supplémentaires.</li> </ul>	
Le(s) PLUi / PLU / carte communale, en vigueur, font / fait-il (elle) ou ont/a-t-il (elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement, étude sur les eaux pluviales,...) ont-t-elles été, ou seront-t-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Préciser les études :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision du Schéma Général d'Assainissement communale achevé en 2018</li> <li>- Schéma Directeur de Gestion des eaux pluviales communale achevées en 2018</li> </ul>		
<b>Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées</b>		
Êtes-vous / intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs) ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a-t-il été réalisé ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone conchylicole ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de montagne ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?	Oui	<input type="radio"/> Non	<input checked="" type="radio"/> Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	Limitrophe
-> Préciser lesquels :			
Le territoire dispose-t-il de cours d'eau de première catégorie piscicole ?	<input checked="" type="radio"/> Oui		Non
Le territoire dispose-t-il de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?	<input checked="" type="radio"/> Oui		Non
Préciser lesquels : <b>Le Batalon de la confluence avec le ruisseau de la Poulalière à la RD 1086 (AG_14_02 – RbioD00287)</b>			
Y a-t-il une zone environnementale sensible à proximité telle que : Natura 2000 ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
ZNIEFF1?	<input checked="" type="radio"/> Oui		Non
Zone humide ?	<input checked="" type="radio"/> Oui		Non
Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Présence connue d'espèces protégées ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Présence de nappe phréatique sensible ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
> Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie) <ul style="list-style-type: none"> <li>- ZNIEFF de type I « Gorges de Malleval » ;</li> <li>- ZNIEFF de type II : « Ensemble des vallons du Pilat Rhodanien » ;</li> <li>- Zone humide : 3 zones humides identifiées par la DDT de la Loire. (Cf. Annexe 2 - Cartographie du patrimoine naturel)</li> </ul>			
Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais) des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)?	<b>Le Batalon : [EE : Moyen – EC : Moyen]</b>		
Nom de la (des) Masse(s) d'eau superficielle : - <b>Le Batalon (FRDR469) ;</b>			
Nom de la (des) Masse(s) d'eau souterraine - <b>Socle Monts du Lyonnais Sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux (FRDG613).</b>			

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?	Oui :	<input type="radio"/> Non
Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?	Oui :	<input type="radio"/> Non
Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui : SCoT des Rives du Rhône, approuvé en Mars 2012	Non
<b>Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées</b>		
Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ? - Un potentiel de surface ouverte à l'urbanisation de 9 586 m <sup>2</sup> pour des logements a été identifié dans le projet de PLU.	Oui :	<input type="radio"/> Non
Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ? (Cf. Annexe 1 - Plan des réseaux)	<input checked="" type="radio"/> Séparatif : 80 %	<input checked="" type="radio"/> Unitaire : 20 %
Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?	Oui	<input type="radio"/> Non

**Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant**

**Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées**

<b>Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine</b>		
Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?  Oui, le zonage d'assainissement des eaux usées a été établi de façon à les raccorder à l'assainissement collectif après renouvellement de la STEP des Parlettes. 2 OAP sont prévues au PLU, une de 0,46 ha (11 à 14 logements avec dents creuses incluses) et une 0,5 ha (de 11 à 12 logements avec dents creuses incluses).	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Les contrôles des assainissements non collectifs sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ?  8 installations contrôlées : toutes les installations ANC existantes de la commune ont été contrôlées	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Les non-conformités ont-elles été levées ?  Priorités de réhabilitation (P0 et P1 avec délai de 4 ans, P2 sans délai) avec nombre d'habitation concernées : - P0: 0 - P1: 1 P2: 2	Oui	<input type="radio"/> Non
Sont-elles en cours d'être levées ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface sans objet parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ?	Oui :	<input checked="" type="radio"/> Non	Sans objet
La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ? <b>Pas d'informations</b>	Oui	Non	
Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ? <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours d'eau</li> <li>- Réseau Pluvial</li> <li>- Fossé</li> </ul>	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps sec ? <ul style="list-style-type: none"> <li>- La STEP du Bourg (50 EH) n'est pas en surcharge par temps sec.</li> <li>- La STEP du lieu-dit Les Parlettes (140 EH) est en surcharge par temps sec (analyses en sorties médiocres) : le SGA prévoit son renouvellement en priorité 1 (court terme). L'ouverture à l'urbanisation des zones AU est conditionnée au renouvellement de cette STEP.</li> </ul>	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps de pluie ? <ul style="list-style-type: none"> <li>- La STEP du Bourg (50 EH) n'est pas en surcharge par temps de pluie.</li> <li>- La STEP du lieu-dit Les Parlettes (140 EH) est en surcharge par temps de pluie.</li> </ul>	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge de façon saisonnière ? <b>La commune de Lupé ne connaît pas de variations saisonnières de sa population.</b>	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
<b>Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine</b>			
Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU) ? <b>Les éléments des 2 systèmes d'assainissement fonctionnent de façon gravitaire et sans électricité : aucun poste de relevage et STEP par lagunage ou filtres à sable.</b>	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,...) ? <b>Sans objet</b>	Oui	Non	
Par une cohérence topographique entre les zones collectées ? <b>Sans objet</b>	Oui	Non	

**Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant**

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

**Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine**

Existe-t-il des risques ou enjeux liés à des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
de ruissellement ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
de maîtrise de débit ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
d'imperméabilisation des sols ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Lesquels : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Glissement de terrain ;</li> <li>- Inondation de pied de versant ;</li> <li>- Ruissellement sur versant.</li> </ul>		
Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Lesquelles :		
Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?		
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ? <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des corridors d'écoulement (Cf. Annexe 3 - Carte du zonage pluvial)</li> </ul>	<input type="radio"/> Oui Fournir si possible une carte	<input type="radio"/> Non
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...) ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ? <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des propositions ont été formulées dans le cadre de l'étude de zonage.</li> </ul>	<input type="radio"/> Oui :	<input type="radio"/> Non
Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion) ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

#### Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine

Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Selon quelle fréquence ?		
Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Avez-vous subi des coulées de boues ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Avez-vous subi des glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Autres		
Votre territoire fait-il parti d'un SAGE en déficit eau ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Votre territoire fait-il parti d'une Zone de Répartition des Eaux ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

**Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement**

<b>Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine</b>		
Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ? (Cf. Annexe 1 - Plan des réseaux)	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Des prescriptions ont-elles été proposées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Si oui, lesquelles ? <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'ouvrages de rétention, favorables à la décantation, notamment au droit des zones à urbaniser.</li> <li>- Privilégier la collecte aérienne par fossé ou noue.</li> </ul>		
La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? Bassin de rétention à ciel ouvert	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Si oui lesquels et pour quel objectif ? Assurer la régulation du débit d'eaux pluviales rejeté au milieu naturel suite à une mise en séparatif d'un réseau unitaire.		
Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

<b>Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?</b>
Au vue des problématiques rencontrées et de l'absence d'aménagement dans des zones naturelles remarquables sur le territoire communal de Lupé, une étude environnementale n'est pas nécessaire.

A Lupe, Le 8 Juin 2018

Farid CHERIET

Maire de LUPE

